|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
|   |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 9 JUILLET 2014 |

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Vingt‑huitième session**

**Genève, 7 – 9 juillet 2014**

Décisions de la vingt‑huitième session du comité

*adoptées par le comité*

DÉCISION en ce qui concerne le point 2 de l’ordre du jour :

ADOPTION de l’ordre du jour

Le président a soumis pour adoption le projet d’ordre du jour diffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/28/1 Prov., qui a été adopté.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 3 DE L’ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DU RAPPORT DE LA VINGT‑SeptiÈme SESSION

Le président a soumis pour adoption le projet de rapport révisé de la vingt‑septième session du comité (WIPO/GRTKF/IC/27/10 Prov.2), qui a été adopté.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR :

ACCRÉDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Le comité a approuvé à l’unanimité l’accréditation de toutes les organisations mentionnées dans l’annexe du document WIPO/GRTKF/IC/28/2 en qualité d’observatrices ad hoc, à savoir : Herbal Anthropology Project (HAP) et le Personal Care Products Council (PCPC).

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 5 DE L’ORDRE DU JOUR :

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES

Le comité a pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/28/3, WIPO/GRTKF/IC/28/INF/4 et WIPO/GRTKF/IC/28/INF/6.

Le comité a vivement encouragé et invité les membres du comité et tous les organismes publics ou privés intéressés à contribuer au Fonds de contributions volontaires de l’OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées.

Le président a proposé les huit membres ci‑après pour siéger à titre individuel au Conseil consultatif, et le comité les a élus par acclamation : M. Arsen BOGATYREV, attaché, Mission permanente de la Fédération de Russie à Genève; Mme Hema BROAD, représentante, Nga Kaiawhina aWai 262 (NKW262) (Nouvelle‑Zélande); Mme Catherine BUNYASSI KAHURIA, conseillère principale, Département juridique, Kenya Copyright Board à Nairobi (Kenya); M. Nelson DE LEÓN KANTULE, représentant, Asociación Kunas unidos por Napguana (KUNA) (Panama); Mme Simara HOWELL, premier secrétaire, Mission permanente de la Jamaïque à Genève; M. Shi‑hyeong KIM, conseiller, Mission permanente de la République de Corée à Genève; M. Carlo Maria MARENGHI, attaché chargé de la propriété intellectuelle et du commerce, Mission permanente du Saint‑Siège à Genève; Mme Lucy MULENKEI, représentante, Indigenous Information Network, Nairobi (Kenya).

Le président du comité a désigné Mme Alexandra Grazioli, vice‑‑présidente du comité, pour présider le Conseil consultatif.

Le comité a pris note de la proposition figurant dans le document WIPO/GRTKF/IC/28/10 et des informations communiquées au cours de la session par les auteurs de la proposition faisant l’objet dudit document en ce qui concerne les consultations menées avec les délégations. Le comité a également pris note de l’intention des auteurs de la proposition de soumettre une proposition indiquant des modalités détaillées à cet égard, pour examen par le Comité du programme et budget à sa prochaine session.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 6 DE L’ORDRE DU JOUR :

Examen des questions touchant À la fois aux ressources gÉnÉtiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, bilan des progrÈs rÉalisÉs et recommandation À l’AssemblÉe gÉnÉrale

Le comité a pris note et a discuté des éléments des textes figurant dans les annexes des documents WIPO/GRTKF/IC/28/4, WIPO/GRTKF/IC/28/5 et WIPO/GRTKF/IC/28/6 qui touchent à ses trois domaines d’activité, et a confirmé que ces textes, tels qu’ils ont été élaborés aux vingt‑sixième et vingt‑septième sessions du comité, respectivement, seraient transmis à l’Assemblée générale de l’OMPI à sa session prévue en septembre 2014, conformément au mandat du comité pour l’exercice 2014‑2015 et au programme de travail pour 2014 figurant dans le document WO/GA/43/22.

Le comité a également pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/28/7, WIPO/GRTKF/IC/28/8, WIPO/GRTKF/IC/28/9, WIPO/GRTKF/IC/28/INF/7, WIPO/GRTKF/IC/28/INF/8, WIPO/GRTKF/IC/28/INF/9 et WIPO/GRTKF/IC/28/INF/10.

En ce qui concerne le bilan des progrès réalisés et la recommandation à l’Assemblée générale, le comité a décidé que les déclarations faites, au titre de ce point de l’ordre du jour, sur cette question durant la discussion finale tenue à la vingt‑huitième session, le mercredi 9 juillet 2014, figureraient dans le rapport du comité et qu’elles seraient transmises à la session de l’Assemblée générale de l’OMPI qui se tiendra du 22 au 30 septembre 2014, pour examen, et figureraient également dans le rapport de cette session.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 7 DE L’ORDRE DU JOUR :

Contribution du ComitÉ intergouvernemental de la propriÉtÉ intellectuelle relative aux ressources gÉnÉtiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) À la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le dÉveloppement qui le concernent

Le comité a examiné ce point. Le président a indiqué que toutes les déclarations seraient consignées dans le rapport du comité et qu’elles seraient également transmises à l’Assemblée générale de l’OMPI, à sa session prévue du 22 au 30 septembre 2014, conformément à la décision prise par l’Assemblée générale de l’OMPI en 2010 concernant le mécanisme de coordination du Plan d’action pour le développement.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 9 DE L’ORDRE DU JOUR :

ClÔture de la session

Le comité a adopté ses décisions relatives aux points 2, 3, 4, 5, 6 et 7 le 9 juillet 2014. Il est convenu qu’un projet de rapport écrit contenant le texte de ces décisions ayant fait l’objet d’un accord et toutes les interventions prononcées devant le comité serait établi et diffusé avant le 19 septembre 2014. Les participants du comité seraient invités à soumettre des corrections écrites relatives à leurs interventions figurant dans le projet de rapport avant qu’une version finale du projet de rapport soit distribuée aux participants du comité pour adoption à la prochaine session du comité.

[Fin du document]